



## Alcoolémie, y'a t'il un recours ?

Par **Christophe28320**, le **03/01/2016** à **00:42**

Bonjour,

Je suis de retour de la Gendarmerie (une gendarmette a eu bien du mal à ramener mon véhicule en boîte automatique à domicile) .

Mais soit, les fait sont là, les gendarmes m'ont arrêté pour un soit disant refus de priorité (phares éteints en pleine nuit !), et de lendemain de jour de fête, j'ai été contrôlé positif à l'alcool.

Je ne tentais juste que d'aller me restaurer au point de restauration le plus proche, à savoir le MacDonalds.

J'aimerais votre avis sur la question.

Les gendarmes ont fait tout ce qu'il pouvaient pour éviter le vice de procédure, dont il est question sur le site qui m'a conduit à ce forum.

Merci.  
Christophe.

Par **Sleeper**, le **03/01/2016** à **01:01**

Bonsoir,

"J'aimerais votre avis sur la question. "

Ma boule de cristal étant hors service, j'avoue n'en avoir guère. Selon vos propres mots, vous avez été arrêté pour avoir commis un refus de priorité et roulé phares éteints de nuit, en conduisant en état d'alcoolémie.

Je peux toutefois vous dire que le nom du restaurant n'aura pas d'incidence sur la suite des événements.

Par **Christophe28320**, le **03/01/2016** à **10:41**

Merci pour cette réponse,

Toutefois, je tiens à préciser que ce sont les gendarmes qui circulaient feux éteints en pleine nuit.

Cela n'en enlève pas moins l'état alcoolique, j'en suis bien conscient.

Par **Maitre SEBAN**, le **04/01/2016** à **09:19**

Bonjour,

Difficile de répondre à votre question en l'état.

Etes-vous convoqué au tribunal? Avez-vous fait l'objet d'une suspension administrative? Avez-vous des antécédents?

Seule une lecture attentive du dossier permettrait de vous indiquer s'il y a une possibilité d'échapper à la sanction via un vice de procédure.

Lorsque vous serez convoqué au tribunal, vous ou votre avocat pourrez avoir accès au dossier pénal.

Cdt,

<http://www.maitreseban.fr>